

Chers amis, chers donateurs,

La crise du Covid nous touche tous. Elle n'a bien sûr pas épargné notre école Mère Teresa. Nous avons trouvé des solutions pour vivre le confinement, assurer l'enseignement à distance, faire appliquer les règles sanitaires mais... nous sommes plus démunis face à une autre réalité : la baisse des dons. Une fois encore, nous nous tournons vers vous !

Nous avons eu la joie d'accueillir 54 élèves à la rentrée 2020. Vous connaissez la mission de notre école: proposer un enseignement de qualité en milieu rural pourtant défavorisé et délaissé par les pouvoirs publics. Nos choix pédagogiques doivent permettre à toutes les intelligences de progresser dans l'acquisition des savoirs fondamentaux et de la culture française :

- Lecture syllabique, découverte chronologique de l'Histoire, méthode de Singapour...
- Transmission des valeurs et de la joie de l'Évangile, sous le regard bienveillant du curé de notre paroisse
- Développement des talents artistiques

Aujourd'hui, comme depuis sa création, l'école Mère Teresa repose sur la générosité de ses donateurs. Elle ne reçoit aucune aide de l'État. Parce que nous voulons rendre l'école accessible à tous, les frais de scolarité demandés aux parents ne dépassent pas 1900 € par an pour un coût réel de 3000 € par an et par enfant. Pour continuer à vivre, notre école a donc besoin de vos dons, des dons de vos proches, des dons de votre entreprise.

Dès maintenant, soyez remerciés de tout cœur pour votre générosité !

Anne Bintein

Présidente de l'Association Les Enfants du Marais

* Votre don est déductible de vos impôts sur le revenu 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Soutenez l'école Mère Teresa dans sa mission éducative en milieu rural

Je fais un don de € **et** je réserve place(s) pour la soirée Tesson
Appelez Emmanuel de la Rochère pour réserver au 06 81 55 68 63

Je ne peux pas venir à la soirée Tesson **mais** je fais un don de..... €

Votre don permettra de :

- 50 €** soit 17 € réellement * Pour l'achat de matériel
- 100 €** soit 34 € Pour l'isolation d'une salle de classe supplémentaire
- 200 €** soit 68 € Pour l'aménagement des bâtiments
- 1 900 €** soit 646 € Parrainage des frais de scolarité d'un élève
- 3 000 €** soit 1 020 € Financement du coût réel de la scolarité d'un élève
- autre don d'un montant de :

Vous avez 4 possibilités pour donner :

1 - Parrainer dans la durée en mettant en place des virements réguliers.

J'opte pour des versements par virements automatiques :

- 10 € (soit 4€*) 20 € (soit 7€*) 50 € (soit 17€*) Autre :
- Mensuel Semestriel Trimestriel Annuel

et je remplis puis je remets le talon suivant à ma banque :

Je soussigné(e),

....., domicilié(e)

....., titulaire du compte numéro :

..... vous demande de bien vouloir virer le de chaque

..... (mois, trimestre), la somme de € sur le compte dont les

coordonnées figurent ci-dessous de l'Association *Les enfants du Marais*. Merci d'indiquer mes nom et

prénom en intitulé de virement pour le bénéficiaire.

Fait à, le

Signature

* Votre don est déductible de vos impôts sur le revenu 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Relevé d'identité bancaire			CA Ile de France
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
18206	00020	60259655544	49
IBAN			BIC
76 1820 6000 2060 2596 5554 449			AGRIFRPP882
Les Enfants du Marais			

2 - Donner directement sur notre site www.ecolemereteresa.com

3 - Envoyer votre don par courrier

Je fais un chèque à l'ordre des **Enfants du Marais**, association gestionnaire de l'école, et je l'adresse à la trésorière : **Mme Marie-Hélène Gaborit, 1 rue de la Libération, 60350 Pierrefonds, 06 85 76 38 72.**

Je souhaite recevoir un reçu fiscal par courrier à mes coordonnées :

4 – Faire un don déductible de l'IFI

Merci d'appeler notre trésorière **Mme Marie-Hélène Gaborit au 06 85 76 38 72.**

* Votre don est déductible de vos impôts sur le revenu 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.